



## Labels EFV

---

### Labels délivrés par la FFVoile.

La Fédération Française de Voile institue des labels pour promouvoir les services et prestations, offerts par ses associations et établissements affiliés. Ces labels visent à développer la qualité de ces services et prestations, à permettre leur accès au plus grand nombre et à fidéliser les pratiquants adhérents de ces structures.

Cette labellisation s'appuie sur des référentiels réalisés autour de trois grands domaines :

1 – Le domaine de l'enseignement avec le label École Française de Voile.

Marque déposée par la FFVoile auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle le 23 avril 1987 sous le n° 852145, ce label est reconnu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il recouvre les activités suivantes :

- Les stages,
- Les cours particuliers,
- Les séances Club,
- Les activités jeunes enfants,
- La voile à l'école,
- L'école de croisière,
- Le stage jeune en internat

2 – Le domaine de la Voile de Compétition qui recouvre les activités suivantes : - l'École de Sport, -l'Équipe de Club. -Le programme d'accès au haut niveau -La préparation au haut niveau -L'organisation de compétition

3 – Le domaine de la Voile Loisir qui recouvre les activités suivantes : -L'animation du club -Les pratiques en site surveillé -La mise à disposition de matériel nautique à titre gratuit ou onéreux -La mise à disposition d'emplacements, de râteliers, de services, ...à titre onéreux ou gratuits -Les séances « découvertes plaisance »

Les labels de la FFVoile sont accessibles aux associations et établissements affiliés à la FFVoile, depuis au moins un an (\*), et qui font la preuve du respect des statuts de la FFVoile, notamment la délivrance d'un titre fédéral à chacun de leurs membres, conformément au règlement intérieur de la FFVoile.

### ***Critères d'obtention d'un label de la FFVoile.***

1. Respect des textes légaux et réglementaires en vigueur.
2. Respect des règlements fédéraux.
3. Respect des référentiels spécifiques à chaque activité définis dans l'accord AFNOR